

## L'Arménie occidentale



L'Arménie occidentale (en arménien Արեւմտաւ Հայաստան) est historiquement le nom donné à la portion de l'Arménie intégrée à l'Empire ottoman, correspondant approximativement aux six vilayets (vilâyat-ı sitte) à l'est de l'empire ottoman, c'est-à-dire les vilayets (provinces) d'Erzerum, de Van, de Bitlis, de Diyarbakir, de Mamouret-ul-Aziz et de Sivas. L'Arménie occidentale est donc cet espace géographique incorporé à la Turquie, situé sur le haut-plateau arménien, que la Turquie nomme Anatolie orientale.

Le 29 décembre 1917 (13 janvier 1918), la Russie reconnaît par décret le droit à l'autodétermination des Arméniens de l'Arménie turque jusqu'à leur indépendance.

Après la Première Guerre mondiale et le démembrement de l'Empire ottoman, les Arméniens d'Arménie occidentale et la République arménienne du Caucase, déclarée indépendante le 28 mai 1918<sup>1</sup>, présentent ensemble leurs revendications à la Conférence de paix de Paris (1919)<sup>2</sup>.

Ces revendications aboutissent au traité de Sèvres (10 août 1920) ; les frontières arméniennes proposées par Woodrow Wilson en vertu de ce traité incorporent une partie des vilayets d'Erzeroum, de Van, de Bitlis et de Trabzon (Trébizonde) à l'État d'Arménie<sup>3</sup>, déjà reconnue *de facto* le 19 janvier 1920<sup>4</sup>.

Une partie de la côte et une nouvelle route commerciale maritime via le port de Trabzon est octroyée à l'Arménie. Le traité de paix signé à Sèvres par les gouvernements arménien et turc (entre autres), n'a pas été ratifié à cause de l'opposition des nationalistes turcs de Mustafa Kemal Atatürks. La non-ratification du traité de Sèvres, notamment par la France qui s'y était engagée par décret, n'est pas opposable à l'Arménie occidentale.

Les bolcheviks prennent le pouvoir dans la République arménienne du Caucase fin novembre 1920, alors qu'une guerre entre la Turquie et l'Arménie orientale survient, que les Arméniens perdent<sup>6</sup>. Les modifications territoriales de l'article 89 du traité de Sèvres sont confirmées par la sentence arbitrale du 28<sup>e</sup> Président des États-Unis Woodrow Wilson, le 22 novembre 1920. La signature, le 16 mars 1921, du traité de Moscou entre la Russie bolchévique et les Kémalistes et le traité de Kars, signé le 13 octobre 1921 entre la Turquie et la République socialiste soviétique d'Arménie (entre autres)<sup>7</sup> : le traité de Lausanne ne concerne pas l'État arménien d'Arménie occidentale.

Donc, l'Arménie occidentale reste occupée par la Turquie. Néanmoins, les engagements pris par la Turquie au moment de la signature du traité de Sèvres sont confirmés par l'article 25 du traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923 entre la Turquie et une partie des vainqueurs de la Première Guerre mondiale<sup>7,8</sup>.

Le droit international public décide que lorsqu'un traité collectif est abrogé et remplacé par un autre, ce dernier ne sera pas opposable à l'État signataire du premier qui n'aura pas été partie au second traité.

Pour cet État, le 1er traité continue à avoir effet. En conséquence, l'État arménien d'Arménie occidentale, signataire du traité, de Sèvres, mais écartée du traité de Lausanne, peut légitimement demander l'application des dispositions du traité de Sèvres où l'appliquer lui-même selon les dispositions en vigueur.

## Situation politique actuelle

Certaines organisations arméniennes considèrent que l'Arménie occidentale fait légitimement partie de l'État d'[Arménie](#) reconnu *de facto* le 19 janvier 1920 et *de jure* le 11 mai 1920 par les Puissances Alliées. La Turquie signe le traité de Sèvres le 10 août 1920, dans lequel il est mentionné au sein de l'article 88, qu'elle déclare reconnaître l'indépendance et la souveraineté de l'Arménie sur le territoire de l'Arménie occidentale comme l'ont déjà fait les puissances alliées. Un Conseil national arménien s'est ainsi constitué le [17 décembre 2004](#) pour faire valoir et appliquer les droits à l'autodétermination des Arméniens d'Arménie occidentale<sup>[9]</sup>.

(déclaration à l'auto-détermination des Arméniens d'Arménie occidentale : <http://www.western-armenia.eu/stat.gov.wa/fr/2011/Declaration-officielleCNA1.pdf> )

## Langue

Article détaillé : [Arménien occidental](#).

Le dialecte occidental de la [langue arménienne](#) est utilisé principalement au [Moyen-Orient](#), sauf en Iran, et dans la [diaspora arménienne](#). Mais de plus en plus même en diaspora, les Arméniens d'Arménie ont importé l'arménien oriental. Dans la diaspora, les écoles arméniennes enseignent le dialecte occidental au lieu du dialecte oriental, le dialecte officiel de la République arménienne.

## Notes et références

<sup>[</sup> [Dédéyan 2007](#), p. 567.

1. ↑ [Dédéyan 2007](#), p. 590.
2. ↑ (en) Articles 89 et 90 du « [traité de Sèvres](#) » [[archive](#)].
3. ↑ [Dédéyan 2007](#), p. 592.
4. ↑ [Dédéyan 2007](#), p. 594.
5. ↑ [Dédéyan 2007](#), p. 595.
6. ↑ <sup>a et b</sup> [Dédéyan 2007](#), p. 596.
7. ↑ (en) « [Traité de Lausanne](#) » [[archive](#)].
8. ↑ Conseil national des Arméniens d'Arménie occidentale, « [Déclaration du droit à l'autodétermination des Arméniens d'Arménie occidentale](#) » [[archive](#)], 17 décembre 2004 (consulté le 8 mai 2008)

## articles connexes

- [Anatolie](#)
- [Arménie orientale](#)

## Bibliographie

- [Gérard Dédéyan](#) (dir.), *Histoire du peuple arménien*, Toulouse, Éd. Privat, 2007 (1<sup>re</sup> éd. 1982), 991 p. [[détail de l'édition](#)] (ISBN 978-2-7089-6874-5)

[

v · m

★ [Génocide arménien](#)

<p><b>Contexte</b></p>	<p><a href="#">Empire ottoman dans la Première Guerre mondiale</a> · <a href="#">Histoire des Arméniens dans l'Empire ottoman</a> · <a href="#">Mouvement de libération nationale arménien</a> · <a href="#">Question arménienne</a> · <a href="#">Arménie occidentale</a> · <a href="#">Rafle des intellectuels arméniens du 24 avril 1915</a> · ★ <a href="#">Défense de Van</a> · <a href="#">Massacres hamidiens</a> · <a href="#">Massacres d'Adana</a> · <a href="#">Jeunes-Turcs</a> · <a href="#">Panturquisme</a> · <a href="#">Loi Tehcir</a></p>	 
<p><b>Victimes</b></p>	<p><a href="#">Population arménienne ottomane</a> · <a href="#">Nombre de victimes du génocide arménien</a></p>	
<p><b>Responsables</b></p>	<p><a href="#">Jeunes-Turcs / Comité Union et Progrès (Talaat Pacha · Ismail Enver · Djemal Pacha · Behaeddine Chakir · Mehmet Nazim)</a> · <a href="#">Organisation spéciale</a> · <a href="#">Irréguliers kurdes</a></p>	
<p><b>Poursuites</b></p>	<p><a href="#">Commission Mazhar</a> · <a href="#">Cours martiales turques de 1919-1920</a> · <a href="#">Exilés de Malte</a></p>	
<p><b>Commémoration</b></p>	<p><a href="#">Manifestation du 24 avril 1965 à Erevan</a> · <a href="#">Tsitsernakaberd</a> · <a href="#">Liste de mémoriaux</a> · <a href="#">Journée de commémoration</a> · <a href="#">Centième anniversaire</a> · <a href="#">Génocide arménien dans la culture</a></p>	
<p><b>Voir aussi</b></p>	<p><a href="#">Bibliographie</a> · <a href="#">Chronologie</a> · <a href="#">Opération Némésis</a> · <a href="#">Reconnaissance politique</a> · <a href="#">Négation</a> · <b>source :</b> <b>wikipedia .fr</b></p>	